

Montpellier, le 31 mars 2014

académie  
Montpellier

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Hérault  
éducation  
nationale

la directrice académique des services  
de l'éducation nationale  
Directrice des services départementaux  
de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs  
les Instituteurs et Professeurs des écoles  
du département de l'HERAULT  
**Pour Attribution**

Mesdames et Messieurs  
Les Inspecteurs de l'Education Nationale  
**Pour Information**

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de l'HERAULT

Direction des ressources  
humaines

Service  
Commun des personnels  
enseignants 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par  
Déborah Lavaud-Charrondière

Fax :  
04..30.63.65.91

Courriel  
ce.ia34sdp@ac-montpellier.fr

DSDEN de l'Hérault  
31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2

**Objet** : mouvement départemental 2014 des personnels d'enseignement du premier et du second degré – agrégés, certifiés, PLP et professeurs des écoles  
Affectations particulières dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire – ULIS ex UPI.

**Réf** : BO N°28 du 15/07/2010

**P.J.** : - Listes des postes vacants ULIS des établissements du second degré à la rentrée 2014.  
- Fiche de candidature individuelle.

Les missions de coordinateur dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire requièrent des compétences et des sensibilités particulières qui se traduisent par une certification complémentaire des professeurs (CAPA ou 2CA SH) et l'adhésion forte au projet de l'établissement dans lequel est implanté le dispositif. La nomination des personnels enseignants sur cette typologie de postes doit faire l'objet d'une attention renforcée relevant d'une procédure d'affectation qui permette de pleinement apprécier l'adéquation entre les souhaits des personnels et les besoins des élèves et des établissements.

### **NATURE DES POSTES A POURVOIR**

Les postes ULIS en collège vacants, créés, ou susceptibles, offerts aux enseignants du premier et du second degré. Ils concernent :

- les titulaires du 2CA SH ou du CAPA SH dans l'option concernée.
- les personnels inscrits à l'épreuve de certification de la session de formation 2CA SH ou CAPA SH 2014 en cours, dans l'option concernée.
- les titulaires du 2CA SH ou du CAPA SH dans une autre option.

## PROCEDURE ET CALENDRIER

Un appel à candidature préalable au mouvement général est lancé : c'est l'objet de la présente note. Il s'adresse à l'ensemble des personnels d'enseignement en poste dans l'académie, à la rentrée 2014, quelque soit leur discipline d'enseignement : entrants au mouvement inter-académique et personnels déjà titulaires de l'académie de Montpellier, ou du département, dans le cas des personnels du premier degré. Aucune candidature émanant d'un enseignant du premier degré ne sera acceptée hors de son département d'affectation, sauf en cas de nomination à la rentrée 2014, par permutation inter départementale.

L'attention des candidats est attirée sur la nature et l'implantation des postes offerts. A cet égard les personnes intéressées sont invitées à contacter les chefs des établissements concernés, pour toute information – cf. liste des postes ULIS vacants en établissement.

Après examen des candidatures par le chef d'établissement et les membres des corps d'inspection, une commission composée de ces mêmes personnes et des directeurs académiques de l'Education Nationale, recevra les candidats. Ce dispositif et sa mise en œuvre sont placés sous la responsabilité de M. Robert BENEZECH, IEN chargé de mission ASH.

Tout candidat pourra postuler sur plusieurs de ces postes ; il aura également la possibilité de participer au mouvement intra-académique ou départemental, propre à son corps.

### Affectation sur les postes particuliers en ULIS :

A l'issue de la procédure, les candidats choisis seront proposés pour nomination sur le poste vacant.

La demande d'affectation sur les postes ULIS proposés revêtant un caractère particulier et prioritaire, le candidat nommé verra ses autres vœux annulés – mouvement du premier et du second degré.

### Calendrier des opérations :

**31 mars** : circulaire – appel à candidatures – publication des postes vacants

**9 avril** : retour des fiches de candidatures (ci-jointes) :

**Rectorat de Montpellier  
à l'attention de M. BENEZECH Robert  
IEN chargé de mission ASH  
DAFPEN  
31, rue de l'Université  
34064 MONTPELLIER CEDEX 2**

**robert.benezech@ac-montpellier.fr**

**Mi-mai** : nomination des candidats retenus sur les postes ULIS proposés en collège.

Pour la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault empêchée,  
L'A.E.N.E.S.R.  
Adjointe au secrétaire général d'académie  
Chargée du département de l'Hérault



Martine BOLUIX

## FICHE DE CANDIDATURE

**UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE – ULIS ex UPI**

**A adresser à :**  
**Rectorat de Montpellier**  
**à l'attention de M. BENEZECH Robert**  
**IEN chargé de mission ASH**  
**DAFPEN**  
**31, rue de l'Université**  
**34064 MONTPELLIER CEDEX 2**  
**pour le 9 avril 2014**

**NOM – Prénom** : .....

**Corps/grade** : ..... **Discipline** : .....

**CAPA SH** : Oui Non En formation (rayer les mentions inutiles)

**2CA SH** : Oui Non En formation (rayer les mentions inutiles)

**Option(s)** : .....

**Etablissement ou école d'affectation** :

.....

**Courriel** : .....

**Téléphone** : .....

### ULIS demandée(s)

Rang de vœu	Nom de l'Etablissement	Département

**Si ma candidature est retenue, je m'engage à accepter ma nomination et à rejoindre ce poste.**

A ....., le.....

Signature du candidat

## Liste des postes ULIS vacants pour le mouvement 2014

### **Aude**

- Ulis collège Victor Hugo Narbonne TFC option D
- Ulis collège Gaston Bonheur Trèbes TFC option D

### **Gard**

- Ulis collège Elsa Triolet Beaucaire TFC option D

### **Hérault**

- Ulis SEP lycée Georges Frèche Montpellier TFC option D
- Ulis collège Jeu de Mail Montpellier TFC option D

### **Lozère**

- Ulis collège Marcel Pierrel Marvejols TFC option D

### **Pyrénées-Orientales**

- Ulis collège La Garigolle Perpignan TFC (DI) option D
- Ulis collège St Laurent de la Salanque TFC option D